

Musée de la Vie Wallonne
Département des collections
 Cour des mineurs - 4000 Liège

Contrat de prêt de pièces des collections du Musée de la Vie wallonne

Entre
 ci-après nommé le prêteur
 et
 ci-après nommé l'emprunteur

est conclu le contrat de prêt suivant :

pour la période du au
 (dates de la période de prêt acceptée par le prêteur)

Le prêteur confie à l'emprunteur les pièces suivantes (voir liste ci-après), à titre gratuit, pour l'exposition
 (titre et dates)

L'emprunteur déclare avoir reçu les *Conditions de prêt de pièces des collections du Musée de la Vie wallonne pour une exposition temporaire*, en avoir pris connaissance et s'engage à en respecter les clauses. Aucune convention verbale ne sera faite et toute modification du présent contrat sera écrite.

Liste des pièces prêtées :

N° d'ordre	N° d'inventaire	Brève description	Valeur agréée

A , le
 Le prêteur

L'emprunteur